

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 5-72/CPS approuvée la délibération n° 5-72/CPS du 11 février 1972.

n° 5-72/CPS

Ministère
MINISTÈRE DU TRAVAIL

Date de publication
11 février 1972

Numéro JO
n° 10 du 25/05/1972

Date du numéro
25 mai 1972

VISAS

Le conseil d'administration de la Caisse des Prestations sociales du Territoire Français des Afars et des Issas, A adopté, à l'unanimité, au cours de sa séance du 11 février 1972, la délibération dont la teneur suit :

TEXTE INTÉGRAL

Le Conseil d'administration de la: Caisse des Prestations sociales décide d'apporter au budget d'Action sanitaire et sociale et de Prévention de l'exercice

1972, les modifications suivantes : a) Octroi de subventions de : 1° 10.000.000 F.D. pour le Centre de Formation professionnelle des adultes ; 2° 4.000.000 F.D., à une œuvre d'intérêt public pour la protection maternelle et infantile ; b) Octroi de crédits complémentaires d'un montant de 820.000 FD. pour les honoraires du médecin-conseil de prévention. La couverture de ces nouvelles dépenses sera assurée par un prélèvement sur les réserves affectées.